

Nantes le 24/09/2007

Compte rendu de la rencontre, à sa demande, de la FSU avec la direction le 19 septembre 2007

Présents :

pour la FSU : Annick Commerenc -Jean Paul Gallard- Christophe Batardy
pour la Direction: Mme Julien

RGPP (Réforme générale des politiques publiques)
Modernisation de la gestion immobilière

Concernant la RGPP :

Le 7 septembre 2007 la RGPP a été présentée à tous les syndicats du Ministère de la Culture. Nous souhaitons donc connaître rapidement la déclinaison en DRAC/SDAP de cette réforme lancée le 10 juillet par F Fillon.

Mme Julien nous a indiqué ne pas travailler actuellement sur une évaluation des effectifs ni pour la RGPP (2009-2011) ni même pour le budget 2008 de la DRAC.

Pour les services en région, seule l'association des DRAC serait à ce jour consultée par la mission travaillant sur cette réforme au ministère. Les seuls thèmes traités seraient à ce titre les relations, d'une part, avec les collectivités et, d'autre part, au sein du ministère avec les établissements publics de la culture.

Le point de vue de l'association des DRAC serait de voir poursuivre en région avec les collectivités un partenariat dans tous les domaines d'intervention du Ministère et d'éviter ainsi la disparition du rôle de l'Etat au côté des collectivités.

Une telle réponse est-elle à la hauteur des enjeux actuels ?

Dans son discours annonçant le lancement de la RGPP, F Fillon le 10 juillet ne se cache pas de vouloir réduire la place de la fonction publique en matière d'effectifs et de champs d'interventions. L'objectif est clair et il y a une volonté d'aller vite ! Il n'y a donc aucune raison qu'au ministère de la Culture, les DRAC/SDAP qui regroupent un effectif de 2950 agents ne se voient pas également appliqué un scénario de réduction des effectifs.

Nous sommes donc surpris de la réponse de Mme Julien compte tenu que la présentation du budget 2008 est prévue dès le 26 septembre.

Modernisation de la gestion immobilière

Concernant ce sujet nous vous renvoyons pour le cadre général au texte envoyé par la FSU au mois d'août (cf site du SNAC: <http://snac.fsu.fr/>).

Lors de notre entretien Mme Julien a indiqué qu'elle ne pensait pas que la DRAC aurait un loyer à payer à France Domaine dès 2008.

Pourtant le bulletin Cultures n°99 d'août 2007 précise que dès 2008 « ... le dispositif sera étendu à

dix grandes agglomérations... » .

En outre, Mme Julien nous a indiqué que l'analyse du cabinet d'audit chargé de regrouper l'ensemble des éléments concernant les biens du ministère, ne porte pas sur l'organisation des services.

Pourtant les premières interrogations du cabinet d'audit au sujet de la DRAC et des SDAP concernent notamment les effectifs techniques (gardien, agents d'entretien...) au regard du nombre total d'agents.

Au cours de la discussion, sur cette perte du droit de propriétaire de la DRAC, Mme Julien a évoqué comme probable l'installation du SDAP 44 à la place du SRI.

Le projet de regroupement semble donc à l'ordre du jour !

Nous avons l'impression que les dossiers avancent (vont continuer d'avancer ?) alors que pour l'instant Mme Julien nous dit ne pas être associée à l'élaboration d'un scénario... jusqu'à quand ? Nous restons vigilants pour pouvoir vous tenir informés . N'hésitez pas à nous fournir de l'information si vous en avez vous mêmes. Nous demanderons de toute façon à ce que ces deux sujets soient abordés lors des prochains CHS et CTPR .

Rédacteurs (Annick Commerenc-Jean Paul Gallard- Christophe Batardy)

SNAC FSU

SECTION DRAC/SDAP Pays de la Loire